

*Date du document : 22/02/2024*

**Note méthodologique relative au transfert d'informations  
entre les fournisseurs et la CWaPE dans le cadre de l'analyse  
des évolutions des prix de l'électricité et du gaz naturel pour  
la clientèle professionnelle**

Version du 22 février 2024

## Table des matières

1.	PREAMBULE.....	3
2.	TRAITEMENT PREALABLE DES DONNEES.....	3
3.	ADRESSE POUR TRANSFERER LES FICHIERS.....	3
4.	FREQUENCE D'ENVOI DES FICHIERS .....	3
5.	FORMAT DES FICHIERS D'ECHANGES .....	4
6.	DESCRIPTIF DES CHAMPS CONTENUS DANS LES FICHIERS .....	5
6.1.	<i>Categ</i> .....	5
6.2.	<i>EnergiehorsCV</i> .....	5
6.3.	<i>Transport</i> .....	5
6.4.	<i>Distribution</i> .....	5
6.5.	<i>QuotaCV</i> .....	6
6.6.	<i>TaxesGlobal</i> .....	6
6.7.	<i>AllIn</i> .....	6
6.8.	<i>Volumes</i> .....	6
6.9.	<i>NbreEAN</i> .....	6
6.10.	<i>FederalTaxes</i> .....	6
6.11.	<i>RegionalTaxes</i> .....	6
7.	TRANCHES DE CONSOMMATION ET CONFIDENTIALITE .....	6
8.	BESOIN D'AIDE ?.....	7

## 1. PREAMBULE

Cette note méthodologie traite du transfert d'informations entre les fournisseurs et le régulateur concernant les prix moyens pratiqués pour l'électricité et le gaz naturel aux clients professionnels disposant d'un raccordement de type AMR et MMR ; les raccordements YMR sont exclus de cette étude.

Cette note résulte de consultations auxquelles l'ensemble des fournisseurs actifs en Wallonie avaient été conviés. Cette note résulte également d'échanges de courriels entre les fournisseurs et le régulateur.

## 2. TRAITEMENT PREALABLE DES DONNEES

Il est souhaitable qu'un traitement préalable des données soit réalisé par le fournisseur avant de calculer les moyennes et ce afin d'écartier du calcul les données aberrantes ainsi que les factures pour lesquelles il n'y a pas/quasi pas de consommation c.-à-d. < 2 kWh. (Exemple : facture de gaz en période estivale).

**Valeurs aberrantes** : Dans la mission que menait précédemment l'ICEDD pour le compte de la CWaPE, l'ICEDD réalisait une transformation logarithmique de la relation kWh–Eur et écartait les données situées à plus de 3 intervalles de confiance à 95%.

Le fournisseur indiquera par ailleurs s'il réalise ou pas un traitement préalable des données à l'aide d'une lettre spécifique (B pour « brutes » ou T pour « traitées ») située au début du nom de fichier (voir §5).

## 3. ADRESSE POUR TRANSFERER LES FICHIERS

Les fichiers seront envoyés par les fournisseurs au régulateur à l'adresse courriel reprise ci-dessous :

- CWaPE : [price@cwape.be](mailto:price@cwape.be)

## 4. FREQUENCE D'ENVOI DES FICHIERS

Les informations seront envoyées sur base annuelle ; la transmission des données s'effectue au 15ème jour du mois du 3ème mois suivant la fin de la période concernée (15ème jour du mois M+3).

Le tableau ci-dessous synthétise les échéances.

Date d'envoi des fichiers	Période concernée
15 mars 2023	Année 2022
15 mars 2024	Année 2023
...	...

## 5. FORMAT DES FICHIERS D'ÉCHANGES

Les fichiers qui feront l'objet d'échanges entre les fournisseurs et le régulateur seront au format CSV (Comma-separated values). Ce format très léger et très basique permet de faire abstraction des logiciels commerciaux et de leurs différentes versions. Il est par ailleurs compatible avec une multitude de tableurs et bases de données, et en particulier avec les outils Microsoft.

La structure proposée pour ces fichiers est la suivante :

### ➤ Nom du fichier :

Nom du fichier	type	Description	Format	Exemple	Valeurs possibles
<b>Type</b>	nchar(1)	Type de fichier	X	B	B, T
<b>An</b>	nchar(4)	Année des données	AAAA	2017	
<b>Mois début</b>	nchar(2)	Mois	MM	05	01, 02, 03, ... 12
<b>Mois fin</b>	nchar(2)	Mois	MM	07	01, 02, 03, ... 12
<b>RegCode</b>	nchar(1)	Régulateur	X	W	W
<b>VctCode</b>	nchar(1)	Vecteur énergétique	X	E	G, E
<b>FourGLNCode</b>	nchar(13)	GLN fournisseur	1234567890123	5414489000508	
<b>DateExp</b>	nchar(8)	Date de l'exportation des données	AAAAMMJJ	20120215	

Exemple : **B\_2023\_01\_12\_W\_E\_5414489000508\_20240315** : Données brutes de 2023 de janvier à décembre en RW concernant l'électricité fournie par Engie - Données exportées le 15/03/2024.

### ➤ Contenu du fichier :

Nom du champ	type	Description	Unité	Format	Exemple	Valeurs possibles
<b>VctCode</b>	nchar(1)	Vecteur énergétique		X	E	G, E
<b>FourGLNCode</b>	nchar(13)	GLN fournisseur		1234567890123	5414489000508	
<b>An</b>	nchar(4)	Année des données		AAAA	2012	
<b>Mois</b>	nchar(2)	Mois		MM	05	01, 02, 03, ... 12
<b>GRDGLNCode</b>	nchar(13)	GLN GRD		'1234567890123	5414489000102	
<b>Categ</b>	nchar(1)	catégorie de consommation		X		2 1,2,3,4,5,6
<b>EnergieHorsCV</b>	money	Energie hors CV	€/MWh			
<b>Transport</b>	money	Transport	€/MWh			
<b>Distribution</b>	money	Distribution	€/MWh			
<b>QuotaCV</b>	money	Quota de CV	€/MWh			
<b>TaxesGlobal</b>	money	Taxes (Global)	€/MWh			
<b>AllIn</b>	money	All in	€/MWh			
<b>Volumes</b>	GWh	Volumes fournis	GWh			
<b>NbreEAN</b>	int	Nombre d'EAN				
<b>FederalTaxes</b>	money	Taxes fédérales	€/MWh			
<b>RegionalTaxes</b>	money	Taxes régionales	€/MWh			

Chaque saut de champ sera représenté par un point-virgule et chaque nouvelle information sera renvoyée à la ligne. Un descriptif plus détaillé des champs est repris au paragraphe suivant.

## 6. DESCRIPTIF DES CHAMPS CONTENUS DANS LES FICHIERS

Remarques préalables :

- tous les prix sont exprimés hors TVA ;
- quand il s'agit de moyennes, celles-ci sont calculées de manières pondérées. Ainsi le prix moyen all-in pour une classe de consommation correspond bien à la somme de tous les prix all-in de la classe de consommation divisé par la somme des quantités fournies (MWh) pour cette classe de consommation.

### 6.1. Categ

Ce champ correspond à un identifiant qui réfère à une classe de consommation. Le tableau ci-dessous reprend la valeur de « Categ » en fonction des différentes classes de consommation.

Categ	Electricité	Gaz
1	<40MWh	<120MWh
2	40-100MWh	120-500MWh
3	100-700MWh	500-5000MWh
4	700-1600MWh	5-50GWh
5	1600-6000MWh	50-250GWh
6	6-20GWh	

La classe de consommation à laquelle appartient un point de fourniture (code EAN) est déterminée sur base de la consommation 'roulante' annuelle (consommation des 12 derniers mois) ; à défaut de disposer de cette information (ex. nouveaux clients), le fournisseur réalisera une annualisation de ses données de consommations disponibles.

### 6.2. EnergiehorsCV

**Pour l'électricité** : ce champ reprend la partie énergie (partie libéralisée) hors quota de certificats verts qui sont quant à eux repris dans le champ « QuotaCV ».

**Pour le gaz naturel** : ce champ reprend la partie énergie (partie libéralisée) et inclut également les coûts relatifs au transport du gaz (ceux-ci ne pouvant en effet pas être dissociés pour la très grande majorité des fournisseurs).

### 6.3. Transport

**Pour l'électricité** : Sont repris dans ce champ les coûts liés à l'utilisation du réseau de transport y compris les pertes

**Pour le gaz naturel** : ce terme est nul car les coûts liés à l'utilisation du réseau de transport ne peuvent généralement pas être dissociés de la partie énergie pour la majorité des fournisseurs et sont dès lors inclus dans le champ « EnergieHorsCV ».

### 6.4. Distribution

Sont repris dans ce champ les coûts liés à l'utilisation du réseau de distribution.

## 6.5. QuotaCV

**Pour l'électricité** : Coûts liés au développement de la production d'électricité des sources d'énergie renouvelable via le système de certificats verts.

**Pour le gaz naturel** : ce terme est nul.

## 6.6. TaxesGlobal

Ce champ correspond à la somme des champs « FederalTaxes » et « RegionalTaxes ».

## 6.7. AllIn

Ce champ correspond au montant total de la facture hors TVA exprimé en € divisé par le nombre de MWh fournis. Il doit donc être égal à la somme des champs « EnergieHorsCV », « Transport », « Distribution », « QuotaCV », « TaxesGlobal ».

## 6.8. Volumes

Ce champ fait référence au volume total fourni exprimé en GWh pour le vecteur, la période, le GRD et la classe de consommation concernés. Il doit être cohérent avec les autres informations transmises ; ainsi si une facture a été écartée sur base d'un traitement préalable (cf. §2) par le fournisseur ; la consommation écartée ne doit pas se retrouver dans le total du volume livré.

## 6.9. NbreEAN

Ce champ fait référence au nombre de points de raccordement, identifiés de manière unique par un code EAN, qui ont été pris en compte pour le calcul des prix moyens. Ainsi si une facture a été écartée sur base d'un traitement préalable par le fournisseur (cf. §2); ce point de raccordement ne doit pas être pris en compte dans le total.

## 6.10. FederalTaxes

Ce champ inclut : la cotisation sur l'énergie et le droit spécial d'accises.

## 6.11. RegionalTaxes

Ce champ inclut la redevance de raccordement au réseau électrique et gazier mais n'inclut pas la redevance de voirie (intégrée dans transport et distribution).

## 7. TRANCHES DE CONSOMMATION ET CONFIDENTIALITE

Le régulateur s'engage à ne pas divulguer des données qui, par leur nature, pourraient être sujettes à confidentialité commerciale. Les données confidentielles sur les prix peuvent cependant être utilisées à des fins statistiques. Cette disposition ne doit pas empêcher la publication de données sous une forme agrégée, qui ne permet pas d'identifier les transactions commerciales individuelles. Dès lors, le régulateur veillera à ne pas publier de données agrégées si l'échantillon qui permet de calculer l'agrégat n'est pas au minimum constitué de 5 éléments.

## 8. BESOIN D'AIDE ?

Vous pouvez contacter :

- Christophe CALOMME
  - par mail : [ccal@cwape.be](mailto:ccal@cwape.be)
  - par téléphone : 081/33.08.18